

DÉCISION

portant délégation de signature à Madame Magali ABRIEL,
Directrice financière

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE POLYNESIEN DE L'HABITAT

- VU** la délibération n° 79-22 AT du 1^{er} février 1979 modifiée relative à l'Office Polynésien de l'Habitat ;
- VU** l'arrêté n° 167/CM du 27 janvier 2000 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé « Office Polynésien de l'Habitat » ;
- VU** l'arrêté n° 1920/CM du 26 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Moana BLANCHARD en qualité de directeur général de l'Office Polynésien de l'Habitat.

DÉCIDE

Article 1 : Monsieur Moana BLANCHARD agissant en qualité de Directeur Général de l'Office polynésien de l'habitat donne délégation de signature à Madame Magali ABRIEL, Directrice financière de l'établissement, pour les actes suivants :

Au titre de l'ordonnancement :

- Pour signer « pour le directeur général et par délégation » toutes liquidations des dépenses relatives à l'habitat dispersé (FARE et AAHI).


Article 2 : En cas d'absence, d'empêchement ou de congés de Madame Magali ABRIEL, sa suppléance est assurée par Monsieur Jonathan PALOMEROS en sa qualité d'adjoint à la directrice financière qui est habilité à signer « pour le Directeur général et par délégation », tous les actes énumérés à l'article 1.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 20 septembre 2019 et prendra fin le 31 décembre 2019. Elle sera publiée sur le site internet de l'établissement.

Fait à Pirae le 19 septembre 2019



Le directeur général,



Moana BLANCHARD